

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISE-TYPE DE VHC. A MOT.

Catégorie Châssis de camion	Marque INTERNATIONAL	Désignation du type / Signa de reconnaitc. R 160 - 4 x 4	Bordereau-type N° 1410
--	--------------------------------	--	----------------------------------

Moyens de reconnaissance du type Préfixe "R 160" devant No.châssis - Vhc.av.entraînement ^{ttes} roues
 N° de châssis frappé **A gauche, à l'avant à l'ext. du longoron, derrière pare-chocs**
 N° de moteur frappé **A droite, à l'avant latér.s/bloc-moteur, sous première sortie échappement**
 Constructeur du châssis **INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY, CHICAGO (Ill.) USA**
 Constructeur du moteur **INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY, CHICAGO (Ill.) USA**

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type INTERNATIONAL Silver Diamond Genre En ligne, s.suspens Carburant Benzine Nombre cyl. 6 Temps 4 Alésage 90,486 mm. Course 102,057 mm. C.V.-Impdt 20,055 Cylindrée totale 3'938 cm³ C.V. frein 109 Refroidissement Eau Empl. du moteur A l'avant	Nombre d'essieux 2 Entraînement sur toutes les roues 1. Frein A pied : Hydraulique avec servo à dépression, sur toutes les roues 2. Frein A main : Mécanique, à serrage 2) extérieur, s/arbre de cardan/r.arr. 3. Frein --- Frein de remorque --- Direction A gauche - A vis & double doigt Crochet de remorque --- Nombre de vit. avant 4 resp. 8 (av. réduct.) Vit. en 1 ^{re} vit. 7,5 en prise dir. 74 km/h.	Constructeur INTERNATIONAL HARVESTER Co. Genre / Forme Cabine fermée autrement Exécution individuelle Nombre de portes cabine 2 Nombre de places ass. Total 2 Avant -- Milieu -- Arrière -- Nombre de places debout --- Pour motos: Siège arrière --- Sidecar ---

POIDS ET PNEUMATIQUES		Essieux avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	<u>avec cabine</u>	1'620 kg.	1'120 kg.	2'740 kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)		kg.		5'425 kg.
Poids maximum garanti par le fabricant		kg.	kg.	8'165 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)		kg.	kg.	--- kg.
Charge utile		kg.	kg.	--- kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)				--- kg.
Pneumatiques: Dimension		8.25 - 20 HD	10 Fly	MAXI doubles
Capacité de charge (par pneu 1'760kg.)	par essieu	3'520 kg.	7'040 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

6 V.

- 1) Phares: Marque "TITRAV "Guides" 2, séparés sous les phares
- 1) Feux de position 1, combinés
- 1) Feux stop 1, combinés
- 1) Indicateurs de direction: Sym.
- 1) Avertisseur 1 avert. électr. (1 ton)
- 1) Syst. anti-éblouissant Ampoules Blaux à cullier
- 1) Feux rouges 1, combinés
- 1) Eclairage du No de contr. 1, combinés
- 1) Emplacement 2, électriques
- 1) Essuie-glace

DIMENSIONS

1.680 mm.	Voie { avant
1.690 mm.	Voie { arrière
2.200 mm.	Largueur hors-tout AV 2.070 AR
3.910 mm.	Empattement
6.260 mm.	Longueur hors-tout
2.770 mm.	Cabine
280 mm.	Garde au sol
1.720 mm.	Chassis
---	Porte à faux, arrière
---	Chassis
---	Crochet de remorque (haut. d.p. sol)
---	Crochet de remorque (porte à faux)
16,50 m.	Diamètre de braquage ext. gauche
17,90 m.	Diamètre de braquage ext. droite
17,50 m.	do. 7 x 7, à gauche
18,65 m.	do. 7 x 7, à droite
mm.	Dim. inférieures
mm.	Longueur du pont de charge
mm.	Largueur du pont de charge
mm.	Hauteur intérieure
mm.	Haut. du pont dep. le sol
mm.	Ridelles (hauteur)

OBSERVATIONS

Brut de l'échappement: A 7 m. latéralement = 65 Hhons

Au régime maximum d'utilisation = 84 Hhons

Brut mécanique (depuis l'avant) = 84 - 86 Hhons

* Se livre également avec empattement de 4.370 mm

aucun cas dépasser 18 m. de chaque côté, mesure contrôler diamètre de braquage (Ne doit en

avec entraînement normal sur roues arrière (seulement)

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. RE)

1) Equipement: N'est modifié ou complété que lors du montage de la carrosserie et doit être contrôlé à nouveau lors de l'expertise indivi-
duelle.
Ampoules Blaux à cullier montées par l'importa-
teur.

2) Frein à main: Efficacité insuffisante; Doit être modifié de telle façon que, lors de son utilisation la poignée de réduction (boîte inter-
médiaire) ne puisse se déplacer.

Lieu et date de l'expertise-type

ZURICH, le 16. 6. 1954. La commission d'experts-types